Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260309-2026D14-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : mardi 24 février 2026

Conseillers en exercice : 23 - Conseillers présents : 18 - Votants : 18

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BAUCHEREL Virginie - M. BLINO Jérôme - Mme BRÛLÉ Karine - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme PALVADEAU Stéphanie - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie

Délibération n°2026D14 : Acceptation du don d'un piano à la Médiathèque La P@renthèse

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur et Madame LAPORTE domiciliés 2, La Ville Jossy à Nivillac ont proposé de faire don d'un piano de marque Holder Brothers n° 12078 datant des années 1920 à la commune de Nivillac.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ce bien mobilier est destiné à être affecté à la Médiathèque La P@renthèse afin de proposer une pratique du piano au sein de cet équipement et de compléter l'offre déjà existante de prêts d'instruments de musique.

Considérant que ce don est effectué à titre gratuit, sans charge ni condition particulière,

Considérant l'intérêt culturel et pédagogique que représente ce matériel pour la commune et ses administrés,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, du bureau municipal réuni le 16 février 2026, il est proposé au conseil municipal :

- **D'accepter le don du piano susmentionné, consenti à la commune à titre gratuit**
- **De préciser que ce don est accepté sans condition, ni charge**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires à l'intégration de ce bien dans l'inventaire communal.**

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260309-2026D14-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le don du piano susmentionné, consenti à la commune à titre gratuit
- **Précise** que ce don est accepté sans condition, ni charge
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires à l'intégration de ce bien dans l'inventaire communal.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Stéphanie BAHOLET

Le Maire,
Guy DAVID

